

Décision : DAJ2023-371

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE
MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ2023-318
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Marion CIPRIANO est nommée directrice du département de l'évaluation de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Article 2 : Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, président-directeur général de l'Inserm à Madame Marion CIPRIANO, directrice du département de l'évaluation, afin de signer dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents afférents aux attributions dudit département.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2023.